



Cette Charte témoigne de l'engagement des dirigeants et des employé.e.s de La Coopérative funéraire de l'Outaouais à intégrer les principes du développement durable dans toutes les sphères d'activité de l'entreprise (dès les processus de prise de décision stratégique jusqu'aux opérations quotidiennes), et ce dans le respect strict des lois et règlements en vigueur.

NOTRE VISION ÉCORESPONSABLE

La population de l'Outaouais a accès à des services funéraires chaleureux, accueillants, adaptés aux besoins grandissants d'une diversité culturelle et inclusive, faisant preuve d'écoresponsabilité.

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous engageons à soutenir notre *Comité Écoresponsable* dans ses fonctions et d'allouer les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action en développement durable*. La direction évaluera l'évolution du *Plan d'action en développement durable* au moins une fois par année, fera les ajustements nécessaires pour faciliter sa mise en œuvre et assurera le lien avec sa stratégie d'affaires.

Nous nous engageons aussi à nous conformer aux règles légales des pays et territoires dans lesquels nous exerçons nos activités.

NOS VALEURS

Les valeurs qui sous-tendent notre engagement en Développement durable sont : l'intégrité, la bienveillance, la collaboration, la pérennité et l'engagement communautaire.

NOS ORIENTATIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos actions seront inspirées par les orientations suivantes qui nous guideront vers la mise en œuvre de notre *Vision écoresponsable*.

- ORIENTATION 1 :** Viser l'excellence dans nos services funéraires par la formation et la promotion du bien-être de nos employés.
- ORIENTATION 2 :** Assurer la pérennité de la CFO en opérant la décarbonation de ses activités et une saine gestion des matières premières et secondaires
- ORIENTATION 3 :** Renforcer les liens avec notre communauté, par un processus de reddition de compte transparent et la promotion des meilleures pratiques dans notre chaîne de valeur.
- ORIENTATION 4 :** Intégrer la durabilité aux énoncés de mission, vision et valeurs et à la proposition de valeurs de la CFO, afin d'offrir des services à la population de l'Outaouais qui sont en adéquation avec l'Agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU.



CHAMPS D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉ

La présente charte s'applique à tous les employés et sous-traitants de La Coopérative funéraire de l'Outaouais. La coopérative encourage aussi ses fournisseurs, ses clients et ses partenaires stratégiques à adopter des pratiques écoresponsables qui intègrent les principes du développement durable.

AUTORITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR

L'adoption de cette charte sera en vigueur à compter du 28 janvier 2025.

SYLVAIN BOIVIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL